

LES ABONNEMENTS SONT REÇUS

A Roanne :

Chez M. CHORGNON, imp., r. St-Elisabeth.
Chez M. FERLAY, imp., rue du Collège, 9.
Chez M. SAUZON, imp., rue Impériale, 70.

A Paris :

Chez M. HAVAS, rue J.-J.-Rousseau, 3.
Chez MM. LAFITTE, BULLIER et C^{ie}, rue
de la Banque, 20.
Chez M. I. FONTAINE, rue de Trévise, 22.
Chez MM. LAVOISIER, MAZADE et C^{ie}, rue
Montmartre, 156.

L'ECHO ROANNAIS

JOURNAL DE L'ARRONDISSEMENT DE ROANNE

ANNONCES JUDICIAIRES & AVIS DIVERS.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

Roanne et le département (1 an, 40 fr.
6 mois, 25 fr.)

Hors du département. . . 1 an, 50 fr.

Annances, 25 c. — Réclames, 50 c.

Tout ce qui concerne la rédaction et l'administration doit être adressé franco aux Editeurs.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.

Roanne, le 13 février 1859.

DISCOURS DE S. M. L'EMPEREUR Prononcé à l'ouverture des Chambres législatives le 7 février 1859.

MESSIEURS LES SÉNATEURS,
MESSIEURS LES DÉPUTÉS,

La France, vous le savez, a vu depuis six ans son bien-être augmenter, ses richesses s'accroître, ses discussions intestines s'éteindre, son prestige se relever; et cependant il surgit par intervalles, au milieu du calme et de la prospérité générale, une inquiétude vague, une sourde agitation qui sans cause bien définie s'empare de certains esprits et altère la confiance publique.

Je déplore ces découragements périodiques sans m'en étonner. Dans une société bouleversée comme la nôtre par tant de révolutions, le temps seul peut affermir les convictions, retremper les caractères et créer la foi politique.

L'émotion qui vient de se produire sans apparence de dangers imminents a droit de surprendre, car elle témoigne en même temps et trop de défiance et trop d'effroi. On semble avoir douté d'un côté de la modération dont j'ai donné tant de preuves, de l'autre de la puissance réelle de la France. Heureusement la masse du peuple est loin de subir de pareilles impressions.

Aujourd'hui il est de mon devoir de vous exposer de nouveau ce qu'on semble avoir oublié.

Quelle a été constamment ma politique? Rassurer l'Europe, rendre à la France son véritable rang, cimenter étroitement notre alliance avec l'Angleterre, et régler avec les puissances continentales de l'Europe, le degré de mon intimité d'après la conformité de nos vues et la nature de leurs procédés vis-à-vis de la France.

C'est ainsi qu'à la veille de ma troisième élection je faisais à Bordeaux cette déclaration: l'Empire c'est la paix; voulant prouver par là que si l'héritier de l'Empereur Napoléon remontait sur le trône, il ne recommencerait pas une ère de conquêtes, mais il inaugurerait un système de paix qui ne pourrait être troublé que pour la défense de grands intérêts nationaux.

Quant à l'alliance de la France et de l'Angleterre, j'ai mis toute ma persévérance à la consolider et j'ai trouvé de l'autre côté du détroit une heureuse réciprocité de sentiments de la part de la Reine de la Grande-Bretagne, comme de la part des hommes d'Etat de toutes les opinions. Aussi, pour atteindre ce but si

utile à la paix du monde, ai-je mis sous mes pieds en toute occasion les souvenirs irritants du passé, les attaques de la calomnie, les préjugés même nationaux de mon pays. Cette alliance a porté ses fruits, non-seulement nous avons acquis ensemble une gloire durable en Orient, mais encore à l'extrémité du monde nous venons d'ouvrir un immense empire aux progrès de la civilisation et de la religion chrétienne.

Depuis la conclusion de la paix, mes rapports avec l'Empereur de Russie ont pris le caractère de la plus franche cordialité, parce que nous avons été d'accord sur tous les points en litige.

J'ai également à me féliciter de mes relations avec la Prusse qui n'ont cessé d'être animées d'une bienveillance mutuelle.

Le cabinet de Vienne et le mien au contraire, je le dis avec regret, se sont trouvés souvent en dissidence sur les questions principales et il a fallu un grand esprit de conciliation pour parvenir à les résoudre.

Ainsi, par exemple, la reconstitution des Principautés danubiennes n'a pu se terminer qu'après de nombreuses difficultés qui ont nui à la pleine satisfaction de leurs desirs les plus légitimes, et si l'on me demandait quel intérêt la France avait dans ces contrées lointaines qu'arrose le Danube, je répondrais que l'intérêt de la France est partout où il y a une cause juste et civilisatrice à faire prévaloir.

Dans cet état de choses, il n'y avait rien d'extraordinaire que la France se rapprochât davantage du Piémont qui avait été si dévoué pendant la guerre, si fidèle à notre politique pendant la paix.

L'heureuse union de mon bien-aimé cousin le Prince Napoléon avec la fille du Roi Victor-Emmanuel n'est donc pas un de ces faits insolites auxquels il faille chercher une raison cachée, mais la conséquence naturelle de la communauté d'intérêts des deux pays et de l'amitié des deux Souverains.

Depuis quelque temps l'Etat de l'Italie et sa situation anormale, où l'ordre ne peut être maintenu que par des troupes étrangères, inquiètent justement la diplomatie.

Ce n'est pas un motif suffisant de croire à la guerre. Que les uns l'appellent de tous leurs vœux sans raisons légitimes; que les autres, dans leurs craintes exagérées, se plaisent à montrer à la France les périls d'une nouvelle coalition, je resterai inébranlable dans la voie du droit, de la justice, de l'honneur national, et mon Gouvernement ne se laissera ni en-

trainer, ni intimider, parce que ma politique ne sera jamais ni provocative ni pusillanime.

Loin de nous donc ces fausses alarmes, ces défiances injurieuses, ces défiances intéressées. La paix, je l'espère, ne sera point troublée: Reprenez donc avec calme le cours habituel de vos travaux.

Je vous ai expliqué franchement l'état de nos relations extérieures, et cet exposé conforme à tout ce que je me suis efforcé de faire connaître depuis deux mois à l'intérieur comme à l'étranger, vous prouvera, j'aime à le croire, que ma politique n'a pas cessé un instant d'être la même: ferme mais conciliante.

Ainsi, je compte toujours avec confiance sur votre concours comme sur l'appui de la Nation qui m'a confié ses destinées. Elle sait que jamais un intérêt personnel ou une ambition mesquine ne dirigeront mes actions.

Lorsque, soutenu par le vœu et le sentiment populaires, on monte les degrés d'un Trône, on s'élève par la plus grave des responsabilités au-dessus de la région infime où se débattent des intérêts vulgaires et l'on a pour premiers mobiles comme pour derniers juges: Dieu, sa conscience et la postérité.

Pour copie conforme :

Le Préfet de la Loire,
THULLIER.

M. le Préfet de la Loire a adressé à MM. les Sous-Préfets et Maires du département, l'avis suivant :

Le Conseil général des Hautes-Pyrénées a signalé, dans sa dernière session, les graves inconvénients résultant, pour le service et pour les malades eux-mêmes, de l'usage où sont les indigents de se rendre aux stations thermales de ce département à toutes les époques de la saison des bains, et de préférence à celles où l'affluence y est plus considérable, du 20 au 30 juin, par exemple, dans un moment où, notamment à Barèges, la quantité d'eau minérale disponible répond à peine aux besoins des baigneurs payants.

Il importe de faire cesser cet état de choses. A cet effet, je vous recommande de ne délivrer des passeports et des certificats d'indigence aux malades pauvres qui voudraient se rendre aux eaux minérales des Hautes-Pyrénées, particulièrement à Barèges, Bagnères de Bigorre, Cauterets et Saint-Sauveur, qu'à la condition de s'y trouver exclusivement du 1^{er} mai au 15 juin, ou du 1^{er} au 30 septembre.

ETALONS. — AVIS.

Les éleveurs du département de la Loire, sont prévenus que la composition des stations

d'Etalons de ce département et le prix de la monte sont ainsi fixés pour 1859.

Le 15 février, arriveront à Roanne deux Etalons: le Lenercost, pur sang, et le Nèjus, fort carrossier. Prix de la monte, 6 francs pour chaque.

Le 16 février, arriveront à Feurs deux Etalons: le Tragédian, pur sang. Prix de la monte, 8 francs, et le Tristan, carrossier, 6 francs.

Un autre Etalon canonnier doit aussi arriver, si l'administration peut le donner.

Le 17 février, arriveront à Montbrison trois Etalons: le Quimper, canonnier, — l'Upsilon, fort carrossier, et le Jacquemont, trait léger. Prix de la monte, pour chacun, 6 francs.

Le public est prévenu que la monte commencera le 15 février, et sera terminée du 1^{er} au 10 juillet même année.

Moyennant le prix du saut indiqué plus haut, les propriétaires ont droit d'exiger que leurs juments soient représentées à l'étalon trois fois.

Il est expressément défendu d'exiger aucune rétribution des propriétaires.

Si le nombre des juments présentées à la fois se trouvait trop considérable, le chef de station devra donner la préférence aux plus belles. Sous aucun prétexte, il ne devra faire saillir des juments affectées de tares héréditaires.

Les propriétaires de juments sont informés qu'il n'y aura que les juments saillies par les Etalons impériaux ou approuvés par l'administration qui seront admises à concourir pour les primes dans les concours de 1859. Les cartes de saillies sont donc de toute nécessité aux éleveurs.

Les propriétaires de juments qui auront obtenu des productions de la monte précédente sont invités à en donner connaissance au chef de station, et à se conformer, en outre, aux instructions consignées sur la carte de saillie qui leur avait été délivrée. Cette invitation est faite dans leur intérêt.

Les propriétaires qui auraient des réclamations à faire sont priés de s'adresser au directeur du dépôt.

A Cluny, le 5 janvier 1859.

Le Directeur du Dépôt d'Etalons de Cluny,
chevalier de la Légion d'Honneur,
F. DESCHIZEAUX.

MM. les éleveurs de chevaux doivent d'autant plus s'empressez de profiter de la présence des Etalons à Roanne, que le 7 janvier dernier, le comité de la succursale de remonte de Mâcon a acheté, pour le prix de 700 fr., au sieur Barrel, propriétaire à Villemontais un cheval bai-châtain,

Feuilleton de l'Echo.

LES ROANNAIS EN 1814 et 1815.

(Suite)

M. Populle répondit avec fermeté: « Ceux qui vous ont attaqués à St-Symphorien ne sont plus à Roanne, je ne peux pas, je ne voudrais pas vous les livrer. Vous demandez deux heures de pillage, soit; mais je propose deux heures de tocsin: vingt mille hommes accourront au secours de la ville, et alors nous verrons. »

« Et moi, ajouta le colonel Gentil, je déclare, au nom de la garnison et des braves gardes nationaux de la ville de Roanne, que vous ne pénétrerez dans la place qu'après avoir passé sur nos cadavres. »

Frappé de tant d'énergie, le général ennemi acquiesça à la capitulation, dont les principales dispositions étaient que les troupes de la garnison se retireraient le lendemain avec leur matériel de guerre; que le vendredi au soir les Autrichiens prendraient possession du Coteau, et qu'ils entreraient en ville le samedi, veille de Pâques, à sept heures du matin.

En conséquence, l'ennemi occupa le faubourg du Coteau et couvrit de ses bivouacs la large route qui le traverse et la rive droite de la Loire. Séparé de Roanne par le fleuve, et à la faveur d'un clair de lune magnifique, il pouvait assister aux préparatifs de départ de la garnison. Toutefois des actes qui s'accomplissaient malgré lui en exécution du traité, l'ennemi ne put contenir son impatience: des clamours, des menaces,

au milieu desquelles on pouvait distinguer les cris *bourgmestre, bourgmestre!* se firent entendre et semblèrent présager pour le lendemain de terribles orages; des tentatives pour franchir la Loire sont même essayées... Le *Bourgmestre*, M. Populle, arrive, traverse le pont sur une planche étroite suspendue au-dessus de l'abîme, se fait conduire, au milieu d'une soldatesque qui ne dissimule pas ses mauvaises intentions, se fait conduire, disons-nous, dans la tente du général en chef Hardeg, réclame et obtient l'exécution fidèle de la capitulation.

« Cet acte de courage, dit M. Clerjon (1), obtint des assaillants une capitulation avantageuse pour la ville, dont un seul homme a fait la réputation de bravoure dans les vastes Etats de l'Empire autrichien. Trente ans plus tard, cet acte pour moi une bonne fortune de pouvoir le relater ici, ce fait mémorable m'était conté, au fond de la Hongrie, par ce même général Hardeg qui avait attaqué Roanne en 1814. Ce vieil homme de guerre aimait à prononcer le nom de M. Populle, et répétait dans son éloge tudesque: *homme énergique et sans détours. Mes soldats demandaient le pillage; il nous proposa le tocsin.* »

Le dévouement de M. Populle avait calmé pour un instant l'impatience de l'ennemi. Mais aux premières lueurs du jour, deux heures environ avant le moment fixé par l'acte de capitulation, une partie de la cavalerie autrichienne franchit le pont que l'on avait rétabli, et se mit à la

(1) Voir dans l'Echo Roannais du 4 mai 1856, n° 172, le discours prononcé par M. Clerjon, maire de Roanne, à l'occasion de l'inauguration du buste de M. Populle.

poursuite du détachement qui menait nos canons à Clermont. Elle l'atteignit à St-Just-en-Chevalet. Il y eut là des coups de fusils tirés, mais sans succès pour l'ennemi, qui continua de suivre nos soldats en se tenant prudemment à distance. A Lezoux et à Pont-du-Château, de nouvelles tentatives d'attaque furent repossées, et la cavalerie ennemie ayant perdu quelques hommes cessa la poursuite.

Les Autrichiens, en cette circonstance comme en beaucoup d'autres, remarquons-le, violèrent le traité de paix signé à Paris le 31 mars, c'est-à-dire neuf jours avant leur entrée à Roanne. Ce traité qu'ils devaient connaître, en raison de leurs relations avec la grande armée des alliés maîtresse de Paris, fixait la Loire pour limite à l'occupation étrangère. En supposant, chose non probable, qu'ils aient ignoré le traité de paix général et que l'affaire de Saint-Symphorien ait motivé le passage de la Loire, ce fut au mépris du traité particulier de Roanne qu'ils lancèrent leur cavalerie à la poursuite des soldats de la garnison, qu'une clause spéciale de la capitulation avait cru protéger.

Cependant le gros de l'armée autrichienne avait fait son entrée en ville. Ses pelotons serrés défilèrent par les rues pendant près de quatre heures. — Date mémorable: c'était le samedi-saint, 9 avril 1814. — Plusieurs bataillons et la cavalerie se répandirent dans les communes voisines pour assurer leur occupation et vivre plus facilement. Le quartier général fut installé à Roanne qui conserva en garnison cinq mille hommes au moins de troupes autrichiennes.

Le lendemain arriva la malle-poste, qui an-

nonça la capitulation de Paris, la proclamation de la paix, la déchéance de l'empereur et l'avènement de Louis XVIII, roi de France.

C'étaient là les premières nouvelles que nous recevions depuis dix jours: elles excitèrent à Roanne des sentiments divers: sous la protection des baionnettes étrangères, l'enthousiasme de quelques-uns devint si bruyant qu'on l'aurait pris pour l'expression générale. Le drapeau de Louis XVIII fut arboré à l'hôtel-de-ville, et les cocardes blanches et les rubans blancs se prodiguèrent en public. — Mais la masse de la population ne répudia point son passé, et resta attachée à l'empereur: pour elle, il n'y eut qu'un drapeau, le drapeau de Jemmapes, de Marengo et d'Austerlitz; il n'y eut qu'une cocarde, la cocarde tricolore: elle disparut de la ganse des chapeaux, mais on la porta dans le cœur.

Après la proclamation de la paix, des patrouilles, composées de gardes nationaux et de soldats autrichiens alternés, parcoururent les divers quartiers de la ville en signe d'alliance, et pour préparer les rapports entre les étrangers et les Roannais. L'administration municipale, de concert avec l'état major autrichien, prit des mesures pour organiser le logement des soldats chez les particuliers, et les fournitures de pain, viande, vin, effets d'habillements, etc. Pour éviter toute occasion de discussion et de dispute entre les marchands et les étrangers, les habitants furent chargés de l'achat des objets de consommation pour les soldats qu'ils logeaient.

Cependant, malgré leur nombre et les traités,

âge de 4 ans, ayant la taille d'un mètre 55 centimètres, destinée à la cavalerie de réserve.

TRAVAUX COMMUNAUX.

Le lundi 21 février, à dix heures du matin, en l'hôtel de la mairie de Roanne, il sera procédé à l'adjudication au rabais, sur soumission cachetée, des travaux de réparation à faire au chemin de Roanne à Melay, aux abords du pont d'Oudan, et de la construction d'un aqueduc en face de la maison Basset.

Le devis estimatif s'élève à onze cents francs environ.

Le musée de Roanne vient de s'enrichir d'un objet précieux pour l'histoire de notre ville.

C'est une inscription antique trouvée en 1820, au quartier de la Livatte, près de l'ancienne voie romaine conduisant à Autun.

Ce petit monument, depuis l'époque de sa découverte, a subi bien des vicissitudes avant de revenir à notre musée, où sa place naturelle était marquée depuis longtemps.

Transporté d'abord à Lyon, car à cette époque il ne se trouva sans doute à Roanne aucun amateur qui voulût le recueillir, après avoir passé par plusieurs mains, il figura dans le cabinet du savant M. Commarmond.

Revenue ensuite, on ignorait ce que cette inscription était devenue; on la croyait même passée en Angleterre, lorsque des renseignements plus positifs la firent retrouver dans la collection d'un archéologue de Vienne, qui a bien voulu s'en dessaisir au profit de la ville de Roanne.

En voici le texte gravé sur une plaque de grès de quinze centimètres environ de hauteur sur trente de largeur.

D.M.

Dis manibus

Q. S. AVFVSTH.

Quinti Sexti Avfusti

CONLIBERTI

Comliberti

EIVS PON. CVB.

eius ponendum curaverunt.

Aux dieux manes de Quintus Sextus Avfustus, ses confrères ont pris soin d'élever ce monument.

D'après décision du grand chancelier de la Légion d'Honneur, et par suite des fonds restés disponibles par le décès de 2,245 titulaires, des secours viagères ont été accordés à deux anciens militaires de l'arrondissement de Roanne, dont les noms suivent, savoir :

1° A Blettery Jean, demeurant à St-Bonnet-des-Quarts, 80 fr. avec jouissance, à partir du 1^{er} juillet dernier.

2° Et à Mercier Antoine, domicilié à Roanne, 100 fr., avec jouissance aussi à partir du 1^{er} juillet.

Jeudi dernier, les nouveaux membres de notre tribunal de commerce ont prêté serment en audience publique du tribunal civil de Roanne, délégué à cet effet.

Notre tribunal de commerce est composé maintenant des membres ci-après nommés, savoir :

MM. Muron, président; Seyve, Chavallard, Vial-Royer, Roubaud, juges; Déchelette et Barge, suppléants.

THEATRE DE ROANNE.

Nous avons annoncé aux amateurs de spectacle une nouvelle organisation de notre scène.

Nous attendrons avant de prononcer un ju-

les Autrichiens n'étaient guère rassurés : ils n'avaient pas oublié que nos aigles triomphales avaient plané sur toutes les capitales de l'Europe ; ils savaient que, tout récemment encore une poignée d'hommes courageux avaient eu l'audace d'attaquer et avaient culbuté un de leurs bataillons à St-Symphorien ; ils savaient qu'à leurs menaces de violences et de pillage on avait répondu par la menace du tocsin ; en entrant en ville, ils avaient vu, non sans stupeur, que nous avions conservé nos armes et notre garde nationale ; ils avaient vu que la France avait épuisé ses forces dans ses luttes sanglantes contre l'Europe, et ils pensaient n'y voir que des femmes, des enfants et des vieillards ; ils se trouvaient à Roanne, comme ailleurs, en présence d'une population virile considérable ; la foule bordait les rues dans lesquelles ils devaient passer ; sur quelques visages ils pouvaient lire une joie peu raisonnée, sur d'autres la curiosité, exclusive de la peur mais, dans l'attitude d'un grand nombre, un sentiment moins naïf que la curiosité : la conscience de la dignité nationale et la haine.

Aussi les Autrichiens se tenaient sur leurs gardes. Logés chez les habitants, ils prenaient des précautions que la peur seule leur inspirait, et qui devenaient ridicules par leur exagération. Dans plusieurs maisons, ils insistèrent pour que leur hôte goûtât aux mets avant eux, dans la crainte d'être empoisonnés. Ailleurs, ils refusèrent de coucher dans les lits pour eux préparés, ils s'assembraient une douzaine, descendaient les matelas dans le corridor dont ils fermèrent la porte et se couchèrent l'un au côté, sous la protection de deux sentinelles. On a vu de Autrichiens changer de logement pour ne pas

gement définitif, supposant que l'artiste n'emploie pas tous ses moyens sous l'influence d'une certaine crainte dont il n'est pas toujours maître à un début.

Nous nous plaisions à constater que M. Fine a corrigé sa diction et s'est présenté sous un aspect presque nouveau. Quant à M. Louis, débutant, il a trop de ressemblance avec l'automate Rochette pour être utile à la nouvelle direction, qui fait tous ses efforts pour rappeler un public qui avait déserté notre salle.

La création d'une quatrième chambre au tribunal civil de Lyon, et d'une troisième chambre au tribunal de St-Etienne, vient d'être approuvée par le conseil d'Etat.

Nous lisons dans le journal de Montbrison l'article ci-après.

On pourrait penser que le canton de Feurs est exploité par une bande de malfaiteurs dont l'autorité et les habitants doivent tâcher de découvrir les traces.

Dans la nuit du 1^{er} au 2^e de ce mois, un nouveau vol a encore été commis dans ce canton, à Essertines-en-Donzy, dans le magasin du sieur Guillet (Jean-Pierre) marchand de draps au bourg.

Les voleurs se sont introduits par une fenêtre, en pratiquant dans le volet, en face de la poignée de l'espagnolette, un trou par lequel ils ont pu passer la main et ouvrir la serrure; ils se sont ensuite emparés d'une assez grande quantité de marchandises, dont ils ont laissé une partie, à 400 mètres du bourg, où le sieur Poulard, d'Essertines, la trouva.

Voici la liste des objets qui ont été volés et dont la valeur est portée à 1,500 fr.

- 1° Quatre pièces de drap noir.
2° Un coupon de cuir-laine vert.
3° — drap bleu.
4° Quatre coupons cuir-laine noir.
5° Vingt pantalons satin à bandes.
6° Une pièce de velours noir.
7° Cent-cinquante gilets de différentes couleurs, en drap et autres étoffes.
8° Une pièce cuir-laine pour pantalons couleur bleue et rouge.

M. le Procureur impérial de Montbrison prie MM. les Officiers de police judiciaire et toutes les personnes qui pourraient obtenir des renseignements sur le vol ou l'emploi des marchandises qui en proviennent, de vouloir bien les faire parvenir à son parquet.

L'autorité préfectorale de Saône-et-Loire, par une circulaire du 11 janvier dernier, a signalé aux Maires du département de nouveaux cas d'hydrophobie, et les a invités à faire publier de nouveau son arrêté sur la police des chiens.

Nous croyons utile de rappeler les moyens fournis par le conseil de salubrité pour prévenir les effets de la morsure des chiens atteints d'hydrophobie ou présumés tels :

Toute personne mordue par un animal enragé, ou présumé tel, devra, à l'instant même presser la blessure dans tous les sens, afin d'en faire sortir le sang ou la bave. On lavera ensuite cette blessure, soit avec de l'alcali volatil étendu d'eau, soit avec de l'eau de lessive, soit avec de l'eau de savon, de l'eau de chaux ou de l'eau salée et, à défaut, avec de l'eau pure, ou même avec de l'urine. On fera ensuite chauffer à blanc un morceau de lerc que l'on appliquera profondément sur la blessure.

Le sieur Surieux, (Claude), fermier à la Grande-Plaine, commune de Sury-le-Comtal, a trouvé un moyen de chasser sans se fatiguer et sans courir le risque de s'enrhumer en guettant le gibier à l'affût. D'après le rapport de la gendarmerie, cet individu plaçait une perdrix chanterelle à sa fenêtre, et de la maison tirait commodément sur les autres perdrix que l'ap-

premier sous le toit d'un ancien soldat de la République ou de l'Empire.

Ces mesures extraordinaires n'étaient pas fondées. Les habitants de Roanne respectèrent les hôtes que les traités leur avaient imposés, parce qu'ils étaient leurs hôtes ; mais s'ils ne les provoquaient jamais, ils ne laisseront jamais impunies ni les violences, ni les outrages des Autrichiens qui venaient à oublier un instant que, pour user des droits du vainqueur, il faut avoir vaincu.

Souvent les habitants allèrent exposer leurs griefs au commandant de place installé à l'hôtel de Lyvron, mais parfois, l'offense étant plus grave, ils se firent justice sur-le-champ et de leurs propres mains. Ainsi, un boucher, pour venger sa femme qui, en son absence, avait été maltraitée par un dragon de Latour, tua ce dernier et l'enterra dans sa cave. Beaucoup d'Autrichiens périrent victimes de leurs insolences et de leurs brutalités à Roanne, et surtout dans les campagnes où ils se repandaient pour marauder et rançonner les habitations isolées. Chaque village a été témoin de leurs rapines et de leurs châtimens.

En représailles, le commandant des Autrichiens battus à St-Symphorien, demanda le jugement des citoyens qui avaient fait l'expédition, afin d'épouvanter, disait-il, la population par une mesure énergique. Le général en chef lui répondit : Taisez-vous ! vous étiez des lâches : ils auraient dû vous tuer tous.

Nous laissons là tous ces faits particuliers, pour parler d'un événement qui marqua la fin du mois d'avril. L'empereur, vaincu par la trahison, avait abdiqué. En se rendant à l'île d'Elbe, qu'on lui avait donnée en toute souverai-

peau attirait vers lui.

Procès verbal a été dressé pour délit de chasse avec engins prohibés dans la catégorie des quels sont rangées les chanterelles; nous aurons soin de faire connaître comment le tribunal appréciera la ruse de Surieux.

D'après les renseignements qui nous sont arrivés du Havre, le coton en bourse se donne à un prix excessivement bas. Les magasins regorgent de cette marchandise et elle est peu demandée.

Aussi, l'on nous assure que les filateurs font de très-bonnes affaires.

La cotonnade roannaise s'écoule toujours très-facilement.

Nous transcrivons ici l'article ci-après, qui doit intéresser notre localité.

De l'approvisionnement du Coton.

Sous les auspices de l'association pour l'approvisionnement du coton, un Meeting a eu lieu à Manchester, dans l'hôtel de ville; M. Cordova a développé les ressources qu'offre le Texas pour la culture du coton par le travail libre.

M. Th. Bazley, directeur de l'association pour l'approvisionnement en coton, présidait; à ses côtés on remarquait : le général R. B. Campbell, consul général des Etats-Unis; le comte d'Alton-Shee de Paris; MM. R. B. Kimball de New-York; N. Harvey, maire de Sulfurt; J. Radcliffe, maire de Oldhaus; K. Ashworth; E. Westhead; M. Ross; N. Wanklyn de Bury; H. Vallance de Londres; etc.

Le président a rappelé en peu de mots, vivement applaudis, l'importance de l'objet de la réunion pour Manchester et toute l'Angleterre. M. Cordova a exposé les avantages qu'offre le Texas à l'émigration pour la culture du coton. Il a démontré que la consommation du coton depuis 80 ans a augmenté dans la proportion de 1 à 300; que l'année dernière, les Stocks s'étaient trouvés épuisés, les prix s'étaient élevés de 50 p. 0/0; que les Etats du Sud, sauf le Texas, ne pouvaient augmenter leur production, et que cela provenait non-seulement du défaut de terres propres à cette culture, mais surtout du manque de bras. Après avoir prouvé que le nombre des esclaves ne peut augmenter dans une proportion suffisante pour satisfaire à la production de ce textile dont la demande va toujours croissant, il a victorieusement démontré que le Texas seul, offrait un champ inépuisable aux capitaux et à l'activité des émigrants Européens. Il a terminé en disant que ce vaste Etat, d'une superficie de 237,000 milles carrés, ou 175,000,000 d'acres sur lesquels 40,000,000 de sol vierge sont propres à la culture du coton par les travailleurs Européens, pouvait un jour arriver à produire 5,000,000 de balles; c'est une fois et demie la récolte actuelle; celle de 1857-58 ayant été environ de 3,200,000 balles. M. W. Harvey a proposé de voter des remerciements à M. Cordova et à ses amis, cette motion a été adoptée avec acclamations par l'Assemblée.

M. R. B. Kimball, de New-York, président du chemin de fer de Galveston à Houston et Hundersen a corroboré tous les faits annoncés par M. Cordova. Le général Campbell, consul général des Etats-Unis en Angleterre, a été salué par de vifs applaudissements. M. Cordova, a-t-il dit, est la personne la mieux renseignée que je connaisse sur tout ce qui a rapport au Texas, je suis moi-même originaire du Texas, et je puis vous assurer que nous ferions le meilleur accueil à tous ceux qui viendraient s'établir dans notre Etat.

L'article suivante vient de nous être adressé avec prière d'insérer.

Alimentation des bestiaux par le Sorgho.

En septembre dernier j'ai eu l'honneur de vous adresser quelques observations tendant à faire taire les bruits qui pouvaient paralyser la culture du Sorgho comme plante fourragère.

Aujourd'hui je viens vous prier de vouloir bien insérer dans l'un des numéros de votre estimable journal les quelques lignes extraites du bulletin de la société d'agriculture de Vaucluse comme nouvelle preuve de l'innocuité de cette plante, afin qu'à l'avenir nos agriculteurs ne s'effrayent plus sur les

né en échange de son immense empire, il passa à Roanne et s'arrêta à l'hôtel de la Poste. Un bataillon d'Autrichiens fut envoyé autour pour lui faire honneur que pour contenir la foule qui encombraient les abords de l'hôtel. Napoléon parut à la fenêtre; les tambours battirent aux champs; d'un geste il les fit taire, et, promenant son regard magique sur les citoyens qui se pressaient derrière les rangs des Autrichiens, il excita un enthousiasme dont la présence des baïonnettes étrangères put à peine empêcher l'explosion; des cris d'amour se firent entendre; des hommes dévoués, de vieux soldats vinrent lui proposer de culbuter le bataillon des Autrichiens : « Un mot, sire, et cela va être fait! » Napoléon les remercia de leur attachement pour sa personne et les pria de rester tranquilles. L'émotion gagna même nos ennemis; le commandant autrichien sollicita l'honneur d'une audience, qui lui fut nettement refusée; il en parut très-peiné; « J'aurais donné, dit-il, à quelques années, dit l'officier, la moitié de ma fortune pour voir Napoléon d'aussi près que je le vois aujourd'hui. Je regretterai toujours de n'avoir pu lui parler. »

M. Populle obtint de l'empereur une audience qui dura près d'une heure; quand il sortit, il avait encore les yeux mouillés de larmes. Dans l'entretien il fut question, dit-on, de la conduite des Roannais pendant les derniers événements. Napoléon dit à M. Populle qu'il avait donné ordre de faire arriver en notre ville 5 à 6,000 hommes de vieilles troupes d'Espagne, et parut étonné que son ordre n'eût pas été exécuté. — Il ajouta : « Si tout le monde en France avait fait son devoir comme vous, monsieur le maire, et comme votre ville, les enn-

fausses annonces et lui réservent une large place dans leur culture fourragère.

M. Nivière, sur son domaine de Peseux (Dombes) a récolté l'an dernier 120,000 kilos de tiges vertes, par hectare, représentant une valeur en foin de 40,000 kilog.

Il est vrai de dire qu'une fumure de 100,000 kilo à l'hectare avait préparé ce rendement.

La Sorgho peut prétendre à de belles destinées, au double point de vue agricole et industriel.

(Voir les numéros de l'Echo Roannais de 19 septembre, et 3 octobre 1858.)

Suit l'extrait du Bulletin de la société d'agriculture de Vaucluse.

Depuis six semaines, M. de Beauregard, président du comice de Toulon, nourrit 60 bœufs d'engrais uniquement avec du Sorgho, tiges et feuilles. Ces animaux ne reçoivent pas un tiers de paille, ni fourrage; ils sont nourris exclusivement avec le Sorgho dont ils reçoivent de 42 à 45 kilo par jour.

Pour que cette petite quantité relative de nourriture fraîche suffise à des bœufs d'engrais, pour que les animaux se maintiennent dans un état de santé parfait, car ils prennent de l'embonpoint et ont le poil souple et brillant, il faut que la plante soit très-riche en suc nourrissant.

Il y a plus : outre ces 60 bœufs d'engrais, M. de Beauregard a 20 autres bœufs de labour qu'il nourrit depuis deux mois exclusivement avec du sorgho, et qui exécutent avec cette nourriture tous les travaux de la femme avec autant d'énergie que lorsqu'ils recevaient du fourrage; l'état de leur force et de leur embonpoint est très-satisfaisant.

Madame Gérard, qui possède une laiterie de douze vaches, se plaît à reconnaître que les animaux recherchent avidement le sorgho et donnent autant de lait que lorsqu'ils sont à la ration de fourrage ou de carottes.

Que deviennent devant ces données positives les assertions qui tendaient à discréditer ce précieux végétal?

M. de Beauregard donne son sorgho en tranches de 5 centimètres de longueur. Il a commencé à le donner à ses bœufs au moment où les panicules florales commencent à sortir.

Une circonstance qui doit être mentionnée, ajoute le bulletin du Comice, c'est que les bœufs mis au régime du sorgho ne boivent presque pas, même pendant les plus grandes chaleurs.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE ROANNE

Pendant le mois de janvier 1859.

DÉCÈS.

- Jame Marguerite, femme Detour, route de Paris, — Thévenin Jacques, employé au chemin de fer, 52 ans. — Dossant Antoinette, 31 ans, femme Elaix. — Plasse Jeanne-Marie, femme Musset, 48 ans. — Bayon Henriette 46 ans. — Dégoulange Gilbert, 57 ans, journalier, au Rivage. — Foideville Catherine, femme Lostriat, 65 ans. — Cherpin Anne, femme Noailly, 54 ans, place Elisabeth. — Chapuisy Marie-Benoîte, femme Déclat, 55 ans. — Marcus Jeanne, femme Prajoux, 44 ans. — Thévenin Jeanne, femme Colombier Lavague, 61 ans. — Bartin Etienne, 57 ans, président du tribunal. — Dulac Antoine-Louis, 44 ans, rue de l'Hôpital. — Décroze Claude, 75 ans, rue Traversière. — Vernusse François, 47 ans, tisseur, rue Beaulieu. — Robert Jean, 51 ans, rue Saint-Jean. — Vincent Philibert, femme Lostriat Philibert, 62 ans, rue Saint-Jean. — Ciboût Louis, aubergiste, 68 ans, rue des Planches. — La femme de Verne Pierre, 50 ans, rue du Rivage. — Frobert Etienne, 21 ans, tisseur, à Aiguilly. — Plus 15 enfants au-dessous de 10 ans, et 10 décès à l'hospice.

amis auraient déjà évacué notre pays, et je ne marcherais pas vers la terre d'exil.

L'empereur, voulant témoigner son estime pour M. Populle, le fit accompagner par le général Drouet.

Le traité de Paris, signé le 30 mai suivant, nous délivra de la présence des étrangers; leur départ fut célébré par des réjouissances publiques.

(M. Populle, aurait laissé, dit-on, des notes sur les faits que nous venons de conter et dans lesquels il a joué un rôle si important; malgré nos recherches, nous n'avons rien découvert.)

Nous sommes, maintenant en 1815. Le gouvernement, pris d'une espèce de vertige, se laissait entraîner à une réaction furibonde qui avait pour but de ramener la France à l'état social antérieur à 1789. Un sourd mécontentement se levait contre ces déplorables tentatives, lorsque tout à coup un événement prodigieux vint occuper les esprits. Le 1^{er} mars, Napoléon débarqua dans la baie de Cannes, à la tête de 800 vieux soldats, ses compagnons de gloire et d'exil. L'influence magique de sa présence sur le milieu des populations, le drapeau tricolore qu'il déploya, ses proclamations éloquentes au peuple et à l'armée entraînant toute la nation, et comme il le dit lui-même, l'aigle, avec les couleurs nationales, vola de clocher en clocher jusqu'aux tours de Notre-Dame.

En vingt jours, par le seul prestige de sa personne, Napoléon avait reconquis son trône, sans briser une cartouche. Roanne accueillit le retour de l'empereur avec le plus vif enthousiasme. (La suite au prochain numéro.)

Total, 47:

MARIAGES ENTRE MM.

- Puillet Louis-Claude, tisseur, et Javronski Marie-Françoise, tisseuse.
- Tixier Julien, journalier, et Adrienne, cannetuse.
- Fusil François, menuisier, et Saint-André Marie, couturière.
- Pouilland Jean-Claude-François, tisseur, et Michaud Michèle, bobineuse.
- Blettery Claude, sabotier, et Durantet Marie-Claude, domestique.
- Vial François, tisseur, et Goutaudier François, tisseuse.
- Vernay Antoine, tailleur d'habits, et Fleury Benoite, repasseuse.
- Bernol Pierre, tisseur, et Barnet Benoite, tisseuse.
- Bonneau Gilbert, charpentier en bâtiments, et Monmorin Jeanne, épelucheuse.
- Gardet François, tisseur, et Laval François-Marie, couturière.
- Vallet Jean-Marie, menuisier, et Lévigne Anne.
- Bourbon Antoine, boucher, et Paire Michèle, bouchère.
- Butin Mathieu, maçon, et Méant Marguerite, tisseuse.
- Rivaud, Jean jardinier, et Marquet Claudine, domestique.
- Bonnabaud Jean, tanneur, et Banchet Antoinette, blanchisseuse.

NAISSANCES, 65

Observations atmosphériques

Faites à Roanne, du 6 au 12 février, à 7 heures matin et à 2 heures du soir.

Jours et dates.	baromètre.	thermomètre.		Vents.	Etat du ciel.	Hauteur de la pluie.
		mat.	soir.			
Dim. 6 735	4	7	Sas.	très-couvert	60	
Lundi 7 732	1	3	Str-for	neige abon.	60	
Mardi 8 736	2	3	SSO fai	beau. brouil	65	
Mercredi 9 744	3	6	S	beau vapeur	65	
Jeu. 10 743	6	11	SSE fo	très-nuage	70	
Vend. 11 745	6	8	Str-fai	couv. pet. pl	75	
Sam. 12 745	5	12	S	nuage. brouil	120	

MERCURIALES.

DERNIER MARCHÉ.

	Roanne.	Montbrison.
Froment, 1 ^{re} qualité.	3 10	3 15
Froment, 2 ^e id.	2 95	3 00
Froment, 3 ^e id.	2 90	2 90
Seigle, 1 ^{re} qualité.	1 95	2 10
Seigle, 2 ^e id.	1 85	2 00
Seigle, 3 ^e id.	1 80	0 00
Orge.	2 15	2 20
Avoine.	1 70	1 80
Haricots.	5 25	0 00
Farine, 1 ^{re} qualité.	35 00	37 00
Farine, 2 ^e id.	32 00	34 00
Farine, 3 ^e id.	22 00	00 00

Nouvelles diverses.

Le *Globe*, qui va entrer dans sa troisième année, publie en ce moment un charmant feuilleton de Paul Féval, et va commencer, dans son prochain numéro, une nouvelle très-intéressante de M. de Lamartine; tous les abonnés nouveaux recevront tout ce qui aura paru de ces deux ouvrages.

Le *Globe*, qui a été fondé avec un si rare succès, est bien en vérité l'Encyclopédie de la semaine, l'Echo fidèle de tous les événements importants qui s'accroissent d'un dimanche à l'autre, mais nous devons dire aussi que, si le *Globe* est le journal des journaux, il est bien le journal de tout le monde, et ceux de nos lecteurs qui voudront s'en assurer n'auront pas à nous reprocher d'en faire un éloge.

On s'abonne, en adressant un mandat de poste ou de timbres-poste, au directeur du journal, 55, passage Véro-Dodat, 55. Un an 40 francs, 6 mois 25 fr. 50 centimes; on est prié d'affranchir. Le *Globe* paraît tous les dimanches, il a le format des plus grands journaux; il ne publie ni annonces ni réclames, et contient la matière de trois journaux.

Les imprimeurs de Paris viennent de recevoir du directeur du timbre des journaux une circulaire ainsi conçue :

« J'ai l'honneur de vous informer que, par décision du 26 janvier dernier, S. Exc. le ministre des finances a reconnu que les journaux littéraires, scientifiques, artistiques et agricoles, ne pourraient insérer, soit dans leurs colonnes, soit dans leurs couvertures, des annonces ou des réclames, de quelque nature que ce soit, spécialement des annonces de librairies, sans perdre le bénéfice de l'exemption du timbre. »

Un industriel propose d'établir une ligne d'omnibus de Paris à Marseille, sur la voie de terre. Les omnibus à 60 places partiraient d'heure en heure, de la place de la Bastille, et desserviraient 250 localités. On paierait 20 centimes de station à station, ce qui porterait à 50 fr. le prix de parcours de Paris à Marseille. Les voyageurs seraient libres de s'arrêter où ils voudraient, et de reprendre l'omnibus à toutes les heures.

En vertu d'ordres émanés de l'autorité supérieure, la police de chaque commune est

chargée de tenir note de toutes les femmes non mariées qui deviennent enceintes.

Cette mesure a pour but de faciliter les recherches de la justice lorsqu'un infanticide survient. (Journal de Joigny)

Nous empruntons à la *Patrie* la curieuse anecdote suivante :

« Provis est une de nos petites villes les plus pittoresques; ses vieux monuments, ses remparts en ruine méritent d'être visités par les touristes.

« Dans cette place de guerre vivait, il y a vingt ans, un vieux soldat retraité, homme actif, vaillant, énergique, qui se battait jadis avec tant de fureur que Napoléon l'avait surnommé le *chien enragé*. A l'époque dont je vous parle, il avait alors 76 ans. Il n'avait jamais été grand, et sa maigreur ayant augmenté avec l'âge, il avait les apparences les plus chétives.

« Il se promenait un soir sur les ramparts avec sa femme beaucoup moins âgée que lui, mais comme lui petite et maigre. La vue de ce couple étié excita l'hilarité de deux soldats, qui regagnaient leur caserne d'un pas alourdi par le vin :

« Dis donc Pacot, dit l'un d'eux à son camarade, est-il bon ce vieil oiseau-mouche coucou avec son petit clou de femme ! une jolie paire de casse-noisettes !

« Le vieux brave tressaillit, roula des yeux irrités et mordit sa moustache; la femme pesa de tout son poids sur le bras de son mari, qui déjà levait sa canne. L'ivrogne continua :

« Ohé ! les anciens, prenez garde de vous froter, ça pourrait prendre feu !

« En effet, l'ancien prit feu, sa femme fit cette fois de vains efforts pour le retenir; il s'avança vers le soldat, et le prenant par un bouton de sa tunique :

« Toi, l'ami, dit-il, tu cherches une querelle, n'est-ce pas ?

« Tiens ! dit le soldat en regardant son camarade. Dis donc, Pacot, ma parole d'honneur, je crois qu'il parle, ce vieux papier peint ?

« Je ferai plus, drôle, écoute-moi bien. Si tu n'es pas tout-à-fait un capon, tu te trouveras ici, demain matin, devant cette porte, et nous continuerons notre conversation.

« Un rendez-vous ! Dis donc Pacot, elle est plus forte, voilà qu'elle veut que nous nous allouions, c'te vieille cassure !

« Va, va, demain, ici, sur l'herbe tu trouveras à qui parler.

« C'est bien, c'est bien, la moitié de ça suffit. On y sera, mon brave. Faudra voir ça pour rire.

« Les deux troupiers, jeunes et vigoureux gailards, s'éloignèrent en se tenant les côtes; ils ne prenaient certes pas au sérieux un combat contre un vieillard qui remplissait si mal ses habits; mais la pensée de ce duel grotesque leur paraissait amusante; ils se promirent d'être exacts au rendez-vous.

« Le lendemain à l'heure dite, ils se trouvaient sur l'herbe, au pied du rampart, attendant les événements.

« Leur attente fut courte. Au premier coup d'une horloge voisine, la porte s'ouvrit, et deux hommes parurent, couverts du grand costume de général, l'épée au côté, le chapeau à plumes sur la tête et une longue brochette de croix sur la poitrine. C'était la vieille cassure, le général X., accompagné du général commandant la place.

« Je vous laisse à penser quelle fut l'épouvante des deux troupiers ! Ils restaient là béants, immobiles, comme frappés par la foudre; ils crurent leur dernière heure arrivée.

« Le général X., s'avancant vers son adversaire, lui dit :

« Camarade, voici mon témoin, je suis à votre disposition. Avant d'être ce que je suis, j'ai été ce que vous êtes; il m'en souvient, et j'ai si mieux que vous tenir une épée, je suis prêt à vous le prouver.

« Mais le soldat était tombé à genoux et grelottait de peur.

« Relevez-vous, lui dit le général, je vous pardonne; vous êtes assez châtie, souvenez-vous seulement que celui-là est un lâche qui insulte un vieillard ou une femme. Allez et ne péchez plus. Votre général m'a promis que vous n'auriez pas même une punition. L'Empereur me nommait autrefois le *chien enragé*, vous le voyez, je suis devenu doux comme un mouton.

« Le coupable prit la main du général et la baisa respectueusement; puis, l'oreille basse, il s'esquiva avec Pacot qui, chemin faisant lui disait :

« C'est égal, il t'a proprement rivé ton clou, le vieux, et faut avoir qu'il n'a pas de méchanceté pour un sou. »

— Sous ce titre : « Droits imprescriptibles de l'homme et de la femme, » l'*Echo du Pacifique* publie les nouvelles maximes que nous reproduisons ci-dessous, en laissant à chaque lecteur le soin de les apprécier :

« Tout homme a le droit de tenir le loup hors du logis, et sa belle-mère aussi, s'il peut.

« Toute femme a le droit d'avoir l'âge qu'il lui plaît d'avoir, car si elle disait son âge véritable, personne ne la croirait.

« Tout homme a le droit de porter moustache, s'il peut.

« Toute femme qui fait des puddings a parfaitement le droit de croire qu'elle peut faire un meilleur pudding que toute autre femme du monde.

« Tout homme qui découpe a décidément le droit de ne pas s'oublier et de mettre de côté quelques-uns des meilleurs morceaux.

« Toute femme a le droit de penser que son enfant est le plus joli petit baby dans le monde; et ce serait une grande folie de lui dénier ce droit, car elle le prendrait certainement envers et contre tous.

« Tout jeune dame a le droit de s'évanouir quand il lui plaît, surtout si son amoureux est à son côté pour la recevoir dans ses bras.

« Tout imbécile a le droit d'être dans les meilleurs termes avec lui-même; et l'homme qui ne partage pas la bonne opinion qu'il a de lui est un plus grand imbécile.

« Tout homme a le droit de mettre hors de la chambre un enfant qui fait du bruit, et en supposant qu'il n'en est pas le droit, il est parfaitement justifiable de l'usurper.

— A propos du mariage que conclut en ce moment le fils de M. Rothschild avec la fille d'un conseiller à la Cour impériale de Paris, le *Journal des villes et des campagnes* raconte l'anecdote suivante qui concerne un des plus opulents receveurs généraux du siècle dernier.

Cet excellent homme de receveur général avait pris en dégoût les mariages d'argent. Je suis las, disait-il, d'entendre partout demander, quand il s'agit de mariage : Combien y a-t-il de revenu ? Combien la future apporte-t-elle en dot ? et jamais ne s'enquérir des talents et des vertus qui sont, à mon sens, une dot qui en vaut bien d'autres.

Je donnerai une leçon à tout ce monde-là : pères, mères, filles et garçons à marier.

Aussitôt dit, aussitôt fait.

Notre original se rend à la poste, fait mettre des chevaux à sa chaise, monte, se blottit dans un coin, et du geste :

— Fouette ! postillon, dit-il.

— Mais, monsieur, où allons nous ? fit l'autre.

— Du côté que tu voudras. N'importe, marche !

— Mais, monsieur...

— Va devant toi, te dis-je, et ne t'inquiète pas du reste.

A Saint-Denis, même ordre au postillon : — marche devant toi, va où tu voudras. Si bien que de poste en poste, le riche financier parvint sur la frontière du côté du Rhin. Il s'arrête, entre dans une église, regarde à droite et à gauche, il aperçoit beaucoup de belles dames en élégantes toilettes, les yeux plus souvent en quête de ce qui se passe autour d'elles, que de ce qui est écrit dans leur livre. Enfin il voit une femme entre deux âges, simple dans sa mise, respectable dans toute sa personne. Cette dame était précédée d'une jeune fille, d'une figure douce et chaste : elles s'asseyaient l'une près de l'autre, tirent un livre de leur poche et prient avec beaucoup de recueillement et de ferveur. Puiselles se retirent calmes, recueillies et modestes comme elles étaient venues.

Le financier sort de l'église en même temps que les deux dames. Il se présente sans plus de façon chez la mère, et lui dit :

— Madame, je viens vous demander votre fille en mariage.

— Qui m'a conduit ici ? les postillons, madame, reprend le visiteur du ton le plus impassible.

— Mais qui êtes-vous, monsieur ?

— Je suis fermier général. Faites venir le directeur des gabelles, il reconnaîtra bien ma signature et ma personne.

C'était le moyen le plus sûr de savoir à quoi s'en tenir sur cet original.

On envoya donc chercher le directeur, lequel, en arrivant, se mit presque à genoux devant un des princes de la finance.

On ne ferait pas mieux aujourd'hui.

Le directeur était justement un parent de la dame. Il s'y prit si bien qu'elle offrit à dîner au riche voyageur.

Après le repas, le fermier général dit à la maîtresse de la maison :

— Madame, j'ai cent mille livres de rente, j'en offre la moitié à mademoiselle votre fille par donation en forme.

Le dame, qui jouissait d'un médiocre revenu, vivement pressée par son parent le directeur, hésitait néanmoins à accepter une offre aussi généreuse, un gendre aussi opulent.

Mais le receveur général, qui comprenait les scrupules délicats de la dame, et qui les appréciait, voulut aussi les vaincre, et les vaincre en poste, comme il était venu.

— Madame, dit-il, je vous ai vue à l'église avec mademoiselle votre fille, priant Dieu avec l'humilité et la ferveur que je ne suis point habitué à voir dans les églises de Paris. Je me suis dit : Une mère qui, par ses exemples, a fait une aussi pieuse fille, doit avoir fait en même temps une vertueuse épouse.

— Mais, monsieur, ma fille...

— Je sais ce vous allez m'objecter; elle n'a pas de fortune, n'est-ce pas ? Fort bien, mais ce n'est pas la fortune que je recherche. Je me suis sauvé de Paris, parce que je maudis les mariages d'argent, parce que je ne crois pas au bonheur exclusif de l'opulence et d'un luxe effréné; mais je crois au bonheur et aux joies des familles simples et chrétiennement élevées. Jamais le receveur général ne s'était vu faire un aussi long discours.

— Répondez, madame, reprit-il, oui ou non, voulez-vous de moi pour gendre, et vous, mademoiselle, consentez-vous à m'accepter pour époux ?

La mère fit un signe d'adhésion. La jeune fille rougit.

Quelques jours après, les mêmes chevaux de poste ramenaient triomphalement à Paris la mère, la fille et l'époux.

Le sacristain de l'église d'une commune voisine reçut, il y a quelques temps, dit l'*Impartial du Nord*, la visite d'un paysan, qui vint demander à M. le curé une messe pour le repos de l'âme de défunt son pauvre père.

Le sacristain était à table; il fit assoir le paysan, qui avait déposé au préalable sa pièce de 1 fr. sur la table.

Le sacristain offrit un verre de vin au visiteur en lui disant :

— Voici le vin du purgatoire. Comment le trouvez-vous ?

— Bon, très bon, monsieur le sacristain.

Et en disant cela le paysan reprit la pièce de 4 fr. et la mit dans sa poche.

— Eh bien ! qu'est-ce que vous faites-là ? dit le sacristain.

— Ma foi ! ce que je fais, je reprends mon argent. Si l'on boit de si bon vin que ça au purgatoire, mon père y est plus heureux que moi. Ce serait lui rendre un fort mauvais service que de payer une messe pour l'en faire sortir. Qu'il y reste le plus longtemps possible.

Annonces judiciaires

Etude de M^e MARCHAND, avoué à Roanne.

VENTE DE BIENS DE MINEURS.

A VENDRE

Une très-belle

MAISON D'HABITATION

Située au bourg de St-Haon-le-Châtel.

Adjudication au dimanche six mars mil-huit cent cinquante-neuf, à onze heures du matin, en l'Etude et pardevant M^e ROFFAT, notaire à St-Haon-le-Châtel, commis pour recevoir les enchères.

Cette vente est poursuivie par M^{me} Jeanne-Julie-Suzanne Desseigne, veuve de M^e Hugues-Théodore Debry, propriétaire, domiciliée ci-vant à Saint-Haon-le-Châtel et maintenant à Roanne, laquelle agissant comme tutrice de Thérèse-Marie Marguerite et Henry, Marie-Anne-Antoine Debry, enfants mineurs issus de son mariage avec ledit M^e Debry, continue de constituer pour avoué M^e MARCHAND, exerçant en cette qualité près le tribunal civil de Roanne, où il demeure.

Elle a été ordonnée par jugement du tribunal civil de Roanne, en date du vingt-deux octobre mil-huit cent cinquante-huit, homologuant la délibération du conseil de famille des mineurs Debry.

Les immeubles à vendre avaient été divisés en quatre lots. Au jour indiqué pour la vente, personne ne s'est présenté pour enchérir sur le premier lot, composé de la maison d'habitation.

Un nouveau jugement du vingt-sept janvier mil-huit cent cinquante-neuf, a ordonné que ce lot serait de nouveau remis aux enchères au-dessous de la mise à prix fixée d'abord à six mille cinq cents francs; il a fixé la nouvelle mise à prix à quatre mille francs.

Cette vente aura lieu en un seul lot, avec concours d'étrangers, et, en présence de M^e Jean-Baptiste-Achille Debry, propriétaire, demeurant à St-Haon-le-Châtel, subrogé tuteur des mineurs Debry.

Immeuble à vendre.

Un corps de bâtiments composant autrefois le château, situé au haut de la ville de St-Haon-le-Châtel, consistant en maison bourgeoise, écurie, remise, fenil, cour et aisances; confinée au levant par maison à Gilbert Arband, donnant au sud sur la promenade des Fossés, au nord sur une rue qui la sépare des maisons Périchon et Sapin.

Mise à prix quatre mille francs, ci 4,000. Ces immeubles seront vendus tels qu'ils s'étendent et comportent avec leurs servitudes actives et passives.

M^e MARCHAND continuera d'occuper pour M^{me} Debry.

Pour extrait certifié exact,

Signé MARCHAND.

Enregistré à Roanne, le sept février 1859, folio 95, case 2. Reçu un franc dix centimes pour décime.

Signé DE GIRONDE.

Tribunal de Commerce de Roanne.

Par jugement du tribunal de commerce de Roanne, du dix de ce mois, la faillite du sieur Jacques Billard, marchand-libraire, a été reportée au premier décembre 1858.

Roanne, 11 février 1859.

FAILLITE

du sieur FRANÇOIS BOUTET.

Par jugement du Tribunal de commerce de Roanne, du dix de ce mois, le sieur François Boutet, marchand de comestibles, demeurant à Roanne, a été déclaré en faillite à compter provisoirement du même jour. Sa personne a été placée sous la garde de M. le Commissaire de police de la ville de Roanne.

M. Chavallard a été désigné pour juge-commissaire, et le sieur Bostmambun, teneur de livres à Roanne, a été nommé syndic provisoire.

MM. les Créanciers sont convoqués à se réunir le 17 de ce mois, dix heures du matin, au greffe du tribunal de commerce de Roanne, pour donner à M. le Juge-commissaire leur avis sur la nomination des syndics définitifs, et sur la composition de l'état des créanciers présumés.

Roanne, le 11 février 1859.

BARBE, greffier.

FAILLITE DU SIEUR CHASSERY.

MM. Les créanciers de la faillite de Justin Chassery sont convoqués à se réunir le 28 de ce mois, à dix heures du matin, au greffe du Tribunal de commerce de Roanne, pour prendre part à la répartition de l'actif. Roanne, le 11 février 1859.

BARBE, greffier.

Nota. Les créanciers qui n'ont pas encore envoyé leur comptes sont priés de le faire d'ici au 24 de ce mois au plus tard, sous peine de ne pas être compris dans la répartition.

Etude de M. MARCHAND, avoué à Roanne.

VENTE PAR LICITATION EN UN SEUL LOT D'UN DOMAINE

Situé sur la commune d'Ouches, Adjudication au mardi 1er mars 1859, en l'audience publique des criées du tribunal civil de Roanne, et pardevant M. Bohan, juge-commissaire pour recevoir les enchères.

Cette vente est poursuivie par voie de licitation avec son cours d'étrangers, à la requête de M. Félix Jabin, employé des pouts et chaussées demeurant à Roanne, qui a pour avoué constitué M. MARCHAND, exerçant en cette qualité près le tribunal civil de Roanne, où il demeure; Contre M. Antoine Gay, vétérinaire, demeurant à Roanne, tuteur de Claude Elisabeth et Adorna Jabin, mineurs, demeurant à Roanne. Elle a été ordonnée par jugement du tribunal civil de Roanne, du quatre janvier mil huit cent cinquante-neuf; elle aura lieu en présence de M. Sénard, peintre, demeurant à Roanne, subrogé-tuteur desdits mineurs Jabin.

DESIGNATION

des immeubles à vendre.

Ils consistent en un corps de biens situé à Ouches, composé :

1° D'une maison d'habitation et de bâtiments d'exploitation avec cour et aisances, le tout couvrant une superficie d'un hectare trente-deux centiares, numéro 547 et 412 bis de la matrice cadastrale;

2° Un jardin de la superficie de six ares quarante-six centiares, porté au numéro 415 de la matrice cadastrale;

3° Une vigne, de la superficie de vingt-trois ares soixante-trois centiares, numéro 411 de la matrice cadastrale;

4° Une vigne, de la superficie de quatre-vingt-treize ares dix-huit centiares, numéro 412 de la matrice cadastrale;

5° Une terre de la superficie de soixante-treize ares quatre-vingt-dix centiares, numéro 414 de la matrice cadastrale;

6° Une autre terre de la superficie d'un hectare cinquante-six ares quarante-deux centiares, numéro 416 de la matrice cadastrale;

7° Une autre terre de la superficie d'un hectare vingt ares quarante centiares, numéro 417 de la matrice cadastrale;

8° Une terre de la superficie de deux hectares soixante-cinq ares quatre-vingt centiares, numéro 419 de la matrice cadastrale;

9° Une terre de la superficie de quarante-six ares deux centiares, inscrite au numéro 559 de la matrice cadastrale;

10° Une terre de la superficie de trente-deux ares vingt centiares, inscrite au numéro 541 de la matrice cadastrale;

11° Une autre terre de la superficie de six ares quatre-vingt-douze centiares, inscrite sous le numéro 542 de la matrice cadastrale;

12° Un pré de la superficie d'un hectare quarante-deux ares dix centiares, numéro 545 de la matrice cadastrale;

13° Un autre pré de la superficie de quatre-vingt-quatre ares cinquante-quatre centiares, numéro 544 de la matrice cadastrale;

14° Une pâture de la superficie de vingt-huit ares dix-huit centiares, inscrite au numéro 544 bis de la matrice cadastrale;

15° Un réservoir de la superficie de deux ares vingt centiares, numéro 545 de la matrice cadastrale;

16° Une pâture de la superficie de dix ares vingt-huit centiares, numéro 546 de la matrice cadastrale;

17° Une terre de la superficie de deux hectares trente-cinq ares dix centiares, numéro 552 de la matrice cadastrale;

18° Une pâture de la superficie de trois ares soixante-dix centiares, numéro 551 de la matrice cadastrale;

Tous ces immeubles forment un corps de biens d'un seul tenement, situé sur la commune d'Ouches.

Ils proviennent aux collicitants des successions des mariés Jabin et Lafay, leur père et mère, quand ils vivaient, propriétaires, demeurant à Roanne.

Ils seront vendus tels qu'ils s'étendent et comportent, avec leurs aisances et dépendances, servitudes actives et passives, sur la mise à prix de vingt mille francs, c'est-à-dire 20,000 fr.

M. MARCHAND, avoué, demeurant à Roanne, continuera d'occuper pour les poursuivants.

Pour extrait: Signé MARCHAND.

Enregistré à Roanne, le huit février mil huit cent cinquante-neuf, folio 94, case 7, reçu un franc et dix centimes pour décrire.

Signé: DE GIRONDE.

AVIS AUX DARTREUX

La belle découverte faite par M. DUMONT, pharmacien à Cambrai, dans sa pommade ANTIDARTREUSE, a été reconnue bonne par l'académie impériale de médecine, et son travail sur cet objet déposé honorablement dans les archives de l'illustre assemblée le 4 janvier 1853.

Ce précieux COLD CREAM guérit d'une manière certaine les Dartres, Teignes, Ulcères, Démangeaisons, etc. — Prix du pot, 3 fr. 50 c. Se défier des contrefaçons (exiger le cachet DUMONT, et s'adresser aux dépôts).

Dépôts: à Roanne, pharmacie de M. MERCIER et dans les meilleures pharmacies du département.

FAVIER, TAPISSIER,

Déjà avantageusement connu à Roanne, offre de prouver aux personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance, que la garniture de ses sièges ne contient pas de crin végétal.

Rue Sainte-Elisabeth, n° 47, à Roanne.

M. Favier demande un apprenti menuisier en fauteuils.

A VENDRE

OU A LOUER PRÉSENTEMENT

Une Usine hydraulique

de la force de 12 à 14 chevaux de vapeur.

Les bâtiments, construits à pierres et à chaux occupent une superficie de 33 mètres 40 centimètres de longueur, sur 9 mètres 30 centimètres de profondeur, non compris un hangar de 63 mètres carrés.

Le principal corps des bâtiments est monté à un deuxième étage.

La cour ou aïssance est d'une superficie de 1,309 mètres carrés.

Cette usine, située au centre de la ville de Roanne, en rue des Tanneries, sur un cours d'eau spécialement livré à l'industrie, offre tous les avantages désirables, sous le rapport de la grandeur des bâtiments et des aisances.

Elle fait mouvoir séparément :

- 1. Un moulin à tan,
2. Une féculerie,
3. Une découpeuse de bois de teinture,
4. Une scie circulaire.

Pour tous les renseignements, s'adresser à M. MORILLON, à Roanne.

CHAUSSURES ET GUÊTES

DE CHASSE

IMPERMEABLES.

Le sieur RALITTE, bottier, rue Impériale, n° 41, à Roanne, prévient les amateurs de la chasse et les employés aux travaux du chemin de fer que l'on trouvera chez lui toutes espèces de CHAUSSURES IMPERMEABLES.

Il tient également la chaussure de luxe de tout genre pour hommes et pour femmes.

NOUVELLE ÉDITION A PRIX RÉDUIT.

LA PRESERVATION PERSONNELLE.

Traité médical sur le mariage et les infirmités secrètes de la jeunesse et de l'âge mûr; un fort volume, illustré de 40 figures coloriées sur l'anatomie des organes de la génération, expliquant leurs fonctions et les effets produits par l'onanisme, les excès, etc., avec des observations sur l'impuissance, la faiblesse nerveuse, etc., par le docteur SAMUEL LA MERT, médecin consultant, 37, Beds fort Square, à Londres. — Prix: 3 fr., sous enveloppe. En vente, Paris, Laroque, libraire, 5, boulevard Montmartre. — Pour recevoir immédiatement l'ouvrage franco sous enveloppe, porter 3 fr. 50 c. au bureau de poste et envoyer le mandat à M. Laroque, libraire à Paris, 5, boulevard Montmartre.

Se vend en boîtes de 5 et 10 francs, chez M. Mercier, pharmacien à Roanne, rue Impériale.

On trouve, dans la même pharmacie, la Pâte phosphorée de Strasbourg, pour la destruction des rats. 45 — 45.

Se vend en boîtes de 5 et 10 francs, chez M. Mercier, pharmacien à Roanne, rue Impériale.

On trouve, dans la même pharmacie, la Pâte phosphorée de Strasbourg, pour la destruction des rats. 45 — 45.

Se vend en boîtes de 5 et 10 francs, chez M. Mercier, pharmacien à Roanne, rue Impériale.

On trouve, dans la même pharmacie, la Pâte phosphorée de Strasbourg, pour la destruction des rats. 45 — 45.

Se vend en boîtes de 5 et 10 francs, chez M. Mercier, pharmacien à Roanne, rue Impériale.

On trouve, dans la même pharmacie, la Pâte phosphorée de Strasbourg, pour la destruction des rats. 45 — 45.

Se vend en boîtes de 5 et 10 francs, chez M. Mercier, pharmacien à Roanne, rue Impériale.

On trouve, dans la même pharmacie, la Pâte phosphorée de Strasbourg, pour la destruction des rats. 45 — 45.

Se vend en boîtes de 5 et 10 francs, chez M. Mercier, pharmacien à Roanne, rue Impériale.

On trouve, dans la même pharmacie, la Pâte phosphorée de Strasbourg, pour la destruction des rats. 45 — 45.

Se vend en boîtes de 5 et 10 francs, chez M. Mercier, pharmacien à Roanne, rue Impériale.

On trouve, dans la même pharmacie, la Pâte phosphorée de Strasbourg, pour la destruction des rats. 45 — 45.

Aux sacs sans couture.

MM. MAYEUX et ROLLIN, rue Impériale, 33, à Roanne, préviennent le Public, que, dans leurs magasins, l'on trouvera à prix réduits les articles suivants :

Chanvres bruts et peignés, flasses, étoupes, fils à la main, lins et étoupes filés à la mécanique depuis le numéro 5 jusqu'au numéro 100;

Fils retords en chanvre et lin, pour lisses; Cordes à ballots, cordeaux, attaches, ficelles, fils en brin, et tous les articles qui concernent l'emballage,

Linge de table, toilerie, literie, couvertures laine et coton, édredons, duvets, plumes de toutes espèces, matelas confectionnés, crins animal et végétal, laines de diverses qualités, paille de maïs;

Cordats extra forts, par pièces de 50 à 100 mètres, en largeur de 60 centimètres à 1 mètre 20 centimètres, à 15 pour 100 au-dessous des prix connus;

Sacs sans couture de toutes dimensions et qualités, sacs confectionnés en tous genres (cordat et phormium) pour plâtre, grains, graines, farines, etc., à 10 pour 0/0 au-dessous des des cours établis;

Articles pour couches de boulanger. Grand choix de lits en fer, depuis 40 francs jusqu'à 500 francs; canapés et sommiers élastiques de Paris, bancs et chaises de jardin, articles médaillés aux expositions de 1849 et 1855.

Qualités, conditionnements et bas prix: tout est réuni pour satisfaire les personnes qui voudront bien les honorer de leurs ordres.

ROB DE NOIX DE GALIEN

Préparé et perfectionné par A. MICHEL, pharmacien à Tarare (Rhône).

Remède sûr pour la guérison des maladies humores, teignes, gales, dartres, démangeaisons, boutons, rhumatismes, gouttes, maladies contagieuses.

Dépuratif énergique, il purifie le sang, et loin d'affaiblir l'estomac, il le fortifie; d'une saveur agréable, il présente un grand avantage sur l'huile de foie de morue, qui n'est pas un remède toujours sûr; en outre, sa saveur et son odeur repoussantes sont une cause de dégoût pour les malades.

Exiger la signature A. MICHEL.

Dépôts.

ROANNE, chez MM. Mercier, Griziaux, Roubaud, St-ETIENNE, chez M. Jacob, rue de la Loire; MONTBRISON, chez M. Bouthier; St-SYMPHORIEN-DE-LAY, chez M. Péronnet. Tous pharmaciens.

Remède sûr pour la guérison des maladies humores, teignes, gales, dartres, démangeaisons, boutons, rhumatismes, gouttes, maladies contagieuses.

Dépuratif énergique, il purifie le sang, et loin d'affaiblir l'estomac, il le fortifie; d'une saveur agréable, il présente un grand avantage sur l'huile de foie de morue, qui n'est pas un remède toujours sûr; en outre, sa saveur et son odeur repoussantes sont une cause de dégoût pour les malades.

Exiger la signature A. MICHEL.

Dépôts.

ROANNE, chez MM. Mercier, Griziaux, Roubaud, St-ETIENNE, chez M. Jacob, rue de la Loire; MONTBRISON, chez M. Bouthier; St-SYMPHORIEN-DE-LAY, chez M. Péronnet. Tous pharmaciens.

Remède sûr pour la guérison des maladies humores, teignes, gales, dartres, démangeaisons, boutons, rhumatismes, gouttes, maladies contagieuses.

Dépuratif énergique, il purifie le sang, et loin d'affaiblir l'estomac, il le fortifie; d'une saveur agréable, il présente un grand avantage sur l'huile de foie de morue, qui n'est pas un remède toujours sûr; en outre, sa saveur et son odeur repoussantes sont une cause de dégoût pour les malades.

Exiger la signature A. MICHEL.

Remède sûr pour la guérison des maladies humores, teignes, gales, dartres, démangeaisons, boutons, rhumatismes, gouttes, maladies contagieuses.

Dépuratif énergique, il purifie le sang, et loin d'affaiblir l'estomac, il le fortifie; d'une saveur agréable, il présente un grand avantage sur l'huile de foie de morue, qui n'est pas un remède toujours sûr; en outre, sa saveur et son odeur repoussantes sont une cause de dégoût pour les malades.

Exiger la signature A. MICHEL.

Remède sûr pour la guérison des maladies humores, teignes, gales, dartres, démangeaisons, boutons, rhumatismes, gouttes, maladies contagieuses.

Dépuratif énergique, il purifie le sang, et loin d'affaiblir l'estomac, il le fortifie; d'une saveur agréable, il présente un grand avantage sur l'huile de foie de morue, qui n'est pas un remède toujours sûr; en outre, sa saveur et son odeur repoussantes sont une cause de dégoût pour les malades.

Exiger la signature A. MICHEL.

Remède sûr pour la guérison des maladies humores, teignes, gales, dartres, démangeaisons, boutons, rhumatismes, gouttes, maladies contagieuses.

Dépuratif énergique, il purifie le sang, et loin d'affaiblir l'estomac, il le fortifie; d'une saveur agréable, il présente un grand avantage sur l'huile de foie de morue, qui n'est pas un remède toujours sûr; en outre, sa saveur et son odeur repoussantes sont une cause de dégoût pour les malades.

Exiger la signature A. MICHEL.

Remède sûr pour la guérison des maladies humores, teignes, gales, dartres, démangeaisons, boutons, rhumatismes, gouttes, maladies contagieuses.

Dépuratif énergique, il purifie le sang, et loin d'affaiblir l'estomac, il le fortifie; d'une saveur agréable, il présente un grand avantage sur l'huile de foie de morue, qui n'est pas un remède toujours sûr; en outre, sa saveur et son odeur repoussantes sont une cause de dégoût pour les malades.

Exiger la signature A. MICHEL.

Remède sûr pour la guérison des maladies humores, teignes, gales, dartres, démangeaisons, boutons, rhumatismes, gouttes, maladies contagieuses.

Dépuratif énergique, il purifie le sang, et loin d'affaiblir l'estomac, il le fortifie; d'une saveur agréable, il présente un grand avantage sur l'huile de foie de morue, qui n'est pas un remède toujours sûr; en outre, sa saveur et son odeur repoussantes sont une cause de dégoût pour les malades.

Exiger la signature A. MICHEL.

Remède sûr pour la guérison des maladies humores, teignes, gales, dartres, démangeaisons, boutons, rhumatismes, gouttes, maladies contagieuses.

Dépuratif énergique, il purifie le sang, et loin d'affaiblir l'estomac, il le fortifie; d'une saveur agréable, il présente un grand avantage sur l'huile de foie de morue, qui n'est pas un remède toujours sûr; en outre, sa saveur et son odeur repoussantes sont une cause de dégoût pour les malades.

Exiger la signature A. MICHEL.

APPAREILS ÉLECTRO-MÉDICAUX

Pulvermacher Appr. par l'Académie de médecine, récomp. à l'Expos. univ. de 1855. Dispositif selon la méthode en CHAÎNE (BANDE) COLLIER Patent.

BRACELET CEINTURE BUSC BATTERIE ÉLECTRIQUE 5 fr. 10 et 15 fr. 5 fr. 25 fr. et au dessus. POUR LA GUÉRISON PROMPTE DES

DOULEURS

NERVEUSES, RHUMATISMALES, GOUTTEUSES Pour se renseigner sur les résultats curatifs obtenus par ces appareils à l'HOPITAL DE LA CHARITÉ, A PARIS, dans les cas de: névralgies, tics sciatiques, coliques nerveuses, paralysies générales, chorées, rhumatismes, paraplégies, etc., voir le nouveau Prospectus, qu'on envoie gratis sur demande. On y trouve le compte-rendu de l'Académie des sciences du 8 février 1858, un extrait du Rapp. de l'Acad. de Médecine du 1er avril 1851, et des ouvrages scientifiques, de MM. les académiciens POUTLET, DELARIVE, BECQUEREL, etc.), avec d'autres documents authentiques.

Détails plus convaincants, voir la brochure intitulée: L'ÉLECTRICITÉ MÉDICALE À L'USAGE DE TOUT LE MONDE, 112 pages ornées de 50 gravures. — Prix: 2 fr. PULVERMACHER, 18, r. Favart, Paris.

Dépôt chez M. ROUBAUD, pharmacien, à Roanne.

Voiture, Cheval & Harnais A VENDRE.

S'adresser à M. POYET-BROY.

Pour cause de décès, au Coteau près Roanne, UN FONDS DE CHARRONNAGE

ayant une bonne clientèle, muni de tous les accessoires utiles à l'exploitation, avec une Forge bien conditionnée, et la jouissance d'un bail de sept années. — S'adresser à Mme Ve PIAT, au Coteau, qui donnera des facilités pour les paiements. 5-2

Une VOITURE, dite Américaine, TOUTE NEUVE.

S'adresser à M. Ferdinand LABARRE rue du Collège, 9.

BAINS PITRE

Rue du Moulin-Gilbert et rue du Rivage, maison Masson, A ROANNE (LOIRE).

Bains sur place. Of. 50c. Par abonnement de 3 ou 6 cachets 0 45

A domicile. 1 25 Par abonnement de 3 ou 6 cachets à domicile. 1 00

Le linge se paie à part. Cet établissement est ouvert en toute saison

A LOUER DE SUITE

Un ATELIER de TEINTURE, avec son matériel, situé rue du Moulin-Gilbert. S'adresser à M. PITRE.

Ledit atelier a deux réservoirs dans l'intérieur, plus un lavoir dans le béal du moulin pour le lavage du coton.

CHEMIN DE FER DE PARIS A LYON

ET A LA MÉDITERRANÉE Bureau-succursale, rue des Bourrossières 5, à Roanne.

Grand et petite vitesse pour tous pays. Service de camionnage.

Office de renseignements sur les conditions de transports de grande et petite vitesse. Omnibus desservant les trains de jours.

Expéditions des articles messageries, finances et valeurs. — Recouvrements.

Expéditions des marchandises en petite vitesse. Réception des ordres d'enlèvement à domicile, ou en gare.

A VENDRE

UN PETIT BUREAU peint en noir avec tiroir fermant à clef, et casier pour les livres.

S'adresser à M. GRANGENEUVE-PULLIN.

Pour tout ce qui doit être signé, J. CHORGNON

CHOCOLAT-IBLED

USINE HYDRAULIQUE USINE A VAPEUR USINE A VAPEUR BÉNÉDICTEUR PARIS RUE DU TEMPLE, 4. sur le Ruis, près Clèves (Allier).

La réputation dont jouissent les Chocolats-Ibled, tient au bon choix des matières premières que MM. IBLED frères et C. tirent directement des lieux de production, aux perfectionnements et aux procédés économiques employés dans les vastes établissements qu'ils ont créés, tant en France qu'à l'étranger, et qui les mettent à même de ne redouter aucune concurrence, soit pour les prix, soit pour la qualité de toutes espèces de chocolats.

Les nombreuses médailles dont ils ont été honorés prouvent suffisamment la supériorité de leurs produits.

Ils sont les seuls fabricants du Chocolat digestif aux sels de Vichy. Le CHOCOLAT-IBLED se vend chez les principaux Confiseurs, Pharmaciens et Epiciers